

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

*Montée Historique de  
Speloncato*

**22 & 23 Avril 2023**

## **DÉFINITION :**

Une montée de démonstration de véhicules historiques n'est pas une compétition.

Elle est réservée, sur invitation, aux voitures ayant marqué l'histoire de l'automobile et/ou du sport automobile, et se déroule sur route fermée, sans prise de temps ni établissement de classement.

## **ARTICLE 1 ORGANISATION :**

L'association STRADE E MUTORI BALANINI (organisateur administratif) en collaboration avec l'Association MACHJA MUTORI (organisateur technique), organise les 22 et 23 Avril 2023 la 1<sup>ème</sup> Montée Historique de Speloncato. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### **1.1P. OFFICIELS :**

Médecin : Dr. Julie CIMIGNANI

Ambulance : AMBULANCES ALTA BALANINA

Dépanneuse : REMORQUAGE ECA

Radio : DELTA COM

### **1.2P. HORAIRES – PROGRAMME INDICATIF :**

Samedi 22 Avril 2023 :

- 08h30 – 11h30 : Vérifications techniques – Lieu dit Picculo, sur terrain privé
- 08h30 – 11h30 : Vérifications administratives – Place de l'église Ville di Paraso
- 13h30 : 1 montée Picculo -> Speloncato et retour en liaison (boucle)
- 16h00 : 1 montée Picculo -> Speloncato et retour en liaison (boucle)
- 18h30 : mise en parc fermé – animation de fin de journée

Dimanche 23 Avril 2023 :

- 08h00 : 1 Montée Picculo -> Speloncato et retour en liaison (boucle)
- 10h00 : 1 Montée Picculo -> Speloncato et retour en liaison (boucle)
- 12h00 : 1 Montée 1 montée Picculo -> Speloncato et retour en liaison (boucle) et retour en liaison (boucle)
- 14h00 : remise des trophées souvenir - repas veau à la broche– lieu dit Picculo sur terrain privé

**Montée historique de Speloncato**

## **Vérifications administratives**

Elles portent sur la validité des documents suivants :

- Permis de conduire pour le **conducteur**
- Carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- Attestation d'assurance de la voiture.

## **Vérifications techniques**

Les vérifications techniques sont d'ordre tout à fait général.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

A la suite de cette vérification, l'organisateur se réserve le droit de refuser un véhicule considéré comme non conforme, si celui-ci est jugé dangereux, sans qu'il puisse être réclamé de dédommagements

**Aucun concurrent ne sera pris après la publication de la liste des engagés**

## **ARTICLE 2 PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, ÉQUIPIERS :**

### **2.1P LES DROITS D'ENGAGEMENT SONT FIXÉS À 150 EUROS**

### **2.2P ÉQUIPAGE :**

Tout équipage doit être composé du premier pilote et facultativement d'un ou plusieurs équipier(s) (1 par montée), si spécifié sur le bulletin d'engagement.

Le pilote doit être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant la manifestation, un équipier doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

L'âge minimum d'un équipier est de **16 ans**.

## **ARTICLE 3 VOITURES ET ÉQUIPEMENT :**

### **3.1P. VOITURES ADMISES :**

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées du **01/01/1919 jusqu'au 31/12/1996**.

**Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).**

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

### **3.2P. ÉQUIPEMENT DES ÉQUIPAGE :**

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autre) sont prohibées.

## **ARTICLE 4 - SITES ET INFRASTRUCTURES :**

### **4.1P. DESCRIPTION**

La 1<sup>ème</sup> Montée Historique de Speloncato à un parcours total de 25,000 Kms répartis sur deux jours soit le Samedi : Picculo – Speloncato de 5,000 Kms X 2 et le Dimanche : Picculo – Speloncato de 5,000 Kms X 3.

### **4.2P. RECONNAISSANCES**

Les reconnaissances sont interdites.

## ARTICLE 5P DÉROULEMENT DE LA DÉMONSTRATION

Les participants partiront, dans l'ordre décroissant des numéros, le plus petit numéro partira en dernier.

Avant chaque phase de démonstration, le directeur de course et l'organisateur technique valideront la montée de démonstration.

Un concurrent en retard au départ d'une montée pourra se voir refuser le départ et ce afin de ne pas perturber le reste de la manifestation.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une montée pour des raisons techniques, il pourra néanmoins être admis lors des montées suivantes.

En cas d'abandon, le concurrent devra informer la direction de course.

Les montées n'étant pas chronométrées, les concurrents devront respecter une distance de sécurité, les arrêts et dépassements étant formellement interdits.

Les concurrents dont les agissements (manoeuvre déloyale, incorrecte et/ou antisportive) seront considérés comme dangereux pour le public, les autres concurrents et/ou sa propre sécurité, pourront être exclus à tout moment du meeting.

## ARTICLE 6P ASSURANCE

L'organisateur contractera une assurance en responsabilité civile (garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber) selon la réglementation en vigueur, et ce pour l'intégralité de la manifestation.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

## ARTICLE 7P PUBLICITÉ

Un plan détaillé sur l'identification et la publicité sera remis lors des vérifications.

## ARTICLE 8P REMISE DES PRIX

Tous les participants seront récompensés par des trophées.

## ARTICLE 9P PLAN DE SÉCURITÉ

### Poste Départ :

- 1 Directeur de Course
- 2 Commissaires de Route
- 1 Ambulance
- 1 Dépanneuse
- 1 Médecin

### Postes INTER :

- 2 Commissaires de route, soient 6 commissaires au total

### Poste STOP :

- 1 Chef de Poste
- 2 Commissaires de Route

***Tous les postes sont équipés de gilets fluorescents, radio, drapeau jaune, absorbant, extincteur, balai + panneau de signalisation INTER/POSTE RADIO.***

## Montée historique de Speloncato